

## Lettre des Services de L'État



PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE



# 71

N°3 - Mai 2018

## SOMMAIRE

Journée internationale des  
droits de femmes

Page 1

Portrait d'agents de l'Etat

Page 2

Egalité hommes/Femmes

Page 3

Investissement public local

Page 4

Citoyenneté française

Page 5

Sécurité routière  
en Saône-et-Loire

Page 6

Aires collectives de jeux /  
Accessibilité

Page 7-8

Vie associative / Eco-Emploi

Page 9

Planification intercommunale

Page 10

Brève

Page 11-12

Service public

Page 13-14

Semaine Industrielle

Page 15

## Édito



Ce troisième numéro de la lettre des services de l'Etat de Saône-et-Loire porte notamment sur l'égalité femmes-hommes, déclaré « grande cause nationale » du quinquennat par le Président de la République.

De nombreux services concourent dans le département à la promotion de l'égalité professionnelle et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, l'accessibilité de tous les services au public est fondamental en Saône-et-Loire, département rural avec un maillage important de gros bourgs offrant de nombreux commerces de proximité. C'est pourquoi l'Etat, avec le Département, s'engage dans le développement des territoires, en menant des actions destinées à maintenir et enrichir l'offre de services marchands et non marchands nécessaires à la vie quotidienne des habitants et tout particulièrement dans les zones les plus isolées.

De plus, l'Etat offre un fort soutien financier à l'investissement public local qui vise à réaliser des projets et travaux directement liés à la vie quotidienne comme l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité des territoires et la transition énergétique.

Avec 19,7 millions d'euros de DETR pour 2018 le soutien de l'Etat atteint un niveau inégalé depuis 2013 avec une hausse de 63,31 %.

Vous découvrirez également dans cette lettre, des articles liés à la sécurité routière, la vie associative et le chèque énergie.

Bonne lecture !

Jérôme GUTTON



A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a rencontré autour d'un déjeuner à la Préfecture à Mâcon des femmes créatrices, gérantes d'entreprises et sportive de Saône-et-Loire. Elles ont pu échanger sur leur travail et les difficultés rencontrées dans leur parcours.

14 femmes étaient présentes :

► **Nathalie Moreau :**  
co-gérante de l'entreprise « Moreau Oenologie » laboratoire d'analyses de vin à Chassey-le-Camp

► **Sarah Moreau :**  
co-gérante de l'entreprise « Moreau Oenologie » oenologue à Chassey-le-Camp

► **Perle Cabartier :**  
gérante de l'entreprise « Drone Pro 360 » à Mâcon

► **Elisabeth Ferreira Fernandes :**  
gérante de « Peinture Fernandes » adhérente Kelles énergie, artisan peintre en bâtiment à Montcoy

► **Maryline Curot :**  
gérante de « Transbresse » et conductrice de transport de bois à Dommartin-les-Cuisseaux

► **Laurence Delatte :**  
gérante de l'entreprise « ELSAE », formatrice-sophrologue et soutien à la parentalité adhérente des Odacieuses à Charnay-lès-Mâcon

► **Véronique Rivière :**  
gérante de l'entreprise « Sense et style », conseillère en image Morphopsychologue à Mâcon

► **Nadine Ferrand :**  
entreprise « Nadine Ferrand » viticultrice à Charnay-lès-Mâcon

► **Chantal Andriot :**  
gérante de l'entreprise Tolix Steel Design spécialisée dans la fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur à Autun

► **Juana Flamand :**  
gérante de l'entreprise « CRM » spécialisée dans la mécanique industrielle à Dracy-le-Fort

► **Karine Miralles :** gérante de « labodanim » spécialisée dans le dessin d'animation à Mâcon

► **Laure Belleville :**  
capitaine de l'équipe de basket « les Pinkies » (CBBS) à Charnay-lès-Mâcon

► **Claudine Favre :**  
gérante de l'entreprise familiale de maçonnerie « SARL Favre » à Prissé consultante en risques addictifs, cyber addictions, prévention des risques professionnels à Cepia à Mâcon, et





Le poste de chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité a été mis en place en 2002 en Saône-et-Loire. Nathalie Bonnot a pris ses fonctions en novembre 2004.

Elle exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et le pilotage des politiques publiques.

Elle exerce notamment une mission de veille, d'expertise, d'ingénierie, d'animation et de coordination des acteurs départementaux et conduit ses actions en partenariat avec les services de l'État.

#### Ses principales missions :

- ▶ Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser l'articulation des temps de vie.
- ▶ Promouvoir les droits (droits civils, droits à l'intégrité physique, droit à la santé, à la maîtrise de la fécondité, protection sociale)
- ▶ Agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes.

Cette approche de l'égalité se traduit par le développement de mesures spécifiques (dites actions positives) en direction des publics féminins afin de réduire les inégalités constatées.

La politique du gouvernement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, nécessite une dynamique interministérielle et partenariale avec notamment les entreprises, les élus et le secteur associatif.

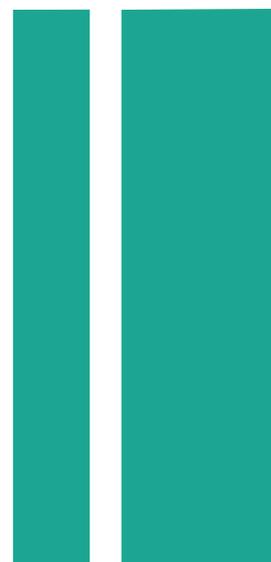
La déléguée travaille également en partenariat avec la directrice régionale, Delphine Zenou (qui a un rôle d'animation auprès des déléguées de la région Bourgogne/Franche-Comté)

Elle intervient sur les bassins du département en travaillant en étroite collaboration avec les sous préfet-e-s et ainsi que les délégués des préfets.

La déléguée travaille en partenariat avec la directrice de cabinet de la préfecture sur le champ de la prévention de la délinquance. Elle participe à l'étude et l'instruction des dossiers relevant du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) sur le volet lutte contre les violences faites aux femmes.

À son initiative, elle a développé des réseaux pour lutter contre les violences faites aux femmes, les réseaux VIF (violences intrafamiliales) pour mailler le département et ainsi accompagner les femmes victimes de violences dans le cadre d'une prise en charge globale.

Les missions de la déléguée sont variées, elles nécessitent curiosité, investissement et



## Carrefour des carrières au féminin en Saône-et-Loire



Ainsi, le temps d'un après-midi, les visiteurs ont pu rencontrer des femmes qui exercent des professions dans les domaines des nouvelles technologies, de l'industrie, du bâtiment, de la sécurité, du transport... Par un échange informel, ces intervenantes ont présenté très concrètement leur profession, leur parcours et ont répondu aux questions des visiteuses.

Le Carrefour des Carrières au Féminin a été également cette année une équipe entière de marraines puisque l'équipe du CBBS (basket féminin) de Charnay-lès-Mâcon était présente pour soutenir la manifestation.

Cet évènement a été organisé par FETE (Femmes Égalité Emploi) avec le soutien financier du Fonds Social Européen, de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté, du Conseil Départemental de Saône et Loire et de la ville de Mâcon.

Cette année, le Carrefour des Carrières au Féminin s'est tenu le vendredi 9 février à Mâcon. Cette manifestation départementale consiste à présenter à des collégiennes, lycéennes et femmes en recherche d'emploi des métiers traditionnellement exercés par des hommes, auxquels elles ne pensent pas spontanément.

En effet, il est constaté que les jeunes filles se dirigent majoritairement vers un nombre restreint de métiers (santé, secrétariat...) et n'utilisent pas autant que les garçons l'éventail des possibilités offertes, alors que tous les métiers sont ouverts aux femmes et aux hommes.

Cela a des conséquences sur les carrières professionnelles des femmes, qui connaissent davantage le chômage, la dévalorisation des métiers les plus féminisés et sont plus concernées par les inégalités de salaires.

Aujourd'hui, seulement 19 métiers (sur 86) peuvent être considérés comme mixtes, tandis que 44 sont à dominance masculine et 23 à dominance féminine (*DARES Analyses, décembre 2013*).



## Un fort soutien de l'État à l'investissement public local en Saône-et-Loire

La commission départementale « dotation d'équipement des territoires ruraux » s'est réunie aujourd'hui le vendredi 23 mars à 10h à la préfecture.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation de l'État créée au moment de la décentralisation. Elle a pour vocation de soutenir financièrement les projets d'investissements portés par les communes de moins de 20 000 habitants et les intercommunalités de moins de 50 000 habitants.

Pour 2018, l'enveloppe DETR pour la Saône-et-Loire s'élève à 13 917 725 €, soit une augmentation de 3,75% par rapport à 2017 où la DETR était de 13 414 695 €.

Depuis 2013, où la DETR s'élevait à 8 521 852€ pour le département, cette dotation est en progression de 63,31 % en Saône-et-Loire.

En 2017, cette dotation a permis d'apporter un soutien financier à 258 projets d'investissements publics représentant un montant global de travaux de 55,7 millions dont 46 projets avec une subvention DETR de plus de 100 000 €.

En Saône-et-Loire, les projets soutenus par la DETR en 2017 concernent principalement les domaines suivants : développement économique et maintien de l'emploi et des services publics en milieu rural, maisons de santé pluri-professionnelle, travaux de mises aux normes et d'économie d'énergie, équipements scolaires et périscolaires, aménagement sécuritaire de centre-bourg...

Par ailleurs, la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) vise à réaliser des projets et travaux directement liés à la vie quotidienne (amélioration du cadre de vie, attractivité des territoires, transition énergétique ...).

En 2017, les crédits alloués au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), créé en 2016, ont représenté 5 477 293 € dont 1,97 M€ dédiés aux contrats de ruralité.

En 2017, le soutien financier de l'Etat à l'investissement public dans le département de Saône-et-Loire s'est ainsi élevé à 18,89M€. Il a plus que doublé depuis 2013.



## 80 Saône-et-Loire obtiennent la nationalité française

Le vendredi 2 février 2018, 80 Saône-et-Loiriens et Saône-et-Loiriennes ont obtenu la nationalité française. Une cérémonie présidée par Jean-Claude Geney, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Mâcon s'est tenue à la préfecture de Saône-et-Loire.



Il a été remis aux récipiendaires un extrait de leur décret de naturalisation, un livret d'accueil dans la citoyenneté française qui rappelle les droits et devoirs des citoyens français et contenant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Charte des droits et devoirs du citoyen, un extrait de l'hymne national français et un extrait de la Constitution de 1958.

Le secrétaire général leur a exprimé sa joie de partager avec eux et leurs proches ce moment particulier et leur a souhaité la bienvenue dans la citoyenneté française.

En 2017, 50 personnes ont acquis la nationalité française par décret et 66 par mariage dans le département de Saône-et-Loire.



*Chant de la "Marseillaise", entonné par les classes de CM1-CM2 de l'école Jean Moulin à Mâcon.*

## Sécurité sur les routes de Saône-et-Loire

Malgré une implication sans relâche en matière de prévention et de répression des services de l'État en Saône-et-Loire, le département a déploré 46 tués sur les routes en 2017 contre 43 en 2016. Explications.

Le nombre de tués a augmenté par rapport à 2016. Le nombre d'accidents corporels et de blessés a aussi progressé par rapport à 2016, alors que le nombre d'accidents mortels a diminué.

En 2017, la part d'automobilistes tués a progressé de 22 % par rapport aux moyennes des années 2012-2016. Dans le même temps, la part des piétons tués a été divisée par 4, et les tués en deux roues motorisé ont diminué de 25 %.

La part des tués de l'année dernière, dans la classe d'âge 15-24 ans, est en augmentation de 25 % par rapport aux moyennes de la période 2012-2016.

Les routes départementales restent la voirie où l'on recense de manière constante le plus d'accidents mortels (29 morts sur 46 tués en 2017).

En 2017, le réseau national a connu une baisse importante de la mortalité. 5 morts en 2017 sur la RCEA contre 6 en 2016 et 11 en 2015.



On observe en 2017 une hausse importante des tués dans un accident avec un conducteur sous conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) et des accidents liés à la vitesse. L'année 2017 est marquée par une plurimortalité exceptionnelle :

15 tués ont perdu la vie dans 4 accidents ayant fait plusieurs tués chacun : 2 tués, 3 tués, 4 tués et 6 tués par accident.

C'est la première fois que l'on recense un accident avec 6 tués sur les 12 dernières années et il faut remonter à 2005 pour trouver dans une même année des accidents avec 2,3,4 et 6 tués.

Face à la recrudescence des comportements irresponsables, l'action de l'État continue de s'intensifier tant en matière de prévention que de répression, dans une logique de tolérance zéro.

280 demi-journées d'actions de prévention en 2017 pour environ 22 000 personnes sensibilisées :

- Mise en place de nouvelles actions très ciblées sur les publics les plus vulnérables: les jeunes, les seniors notamment ;
- Sécurité routière au travail : partenariats avec les employeurs (dont les chambres consulaires les collectivités territoriales) ;
- Travail important enclenché avec les maires grâce à des rencontres par arrondissement qui ont permis de présenter à 200 maires les moyens et bonnes pratiques à leur disposition pour promouvoir la sécurité routière sur leur commune sans investissement financier important.
- Amplification des moyens de répression avec un mot d'ordre : tolérance Zéro
- Intensification des contrôles routiers sur tout le département. Les semaines à thèmes vont se poursuivre pour lutter contre les principaux facteurs d'accidents mortels ;
- Continuation du programme de déploiement de radars y compris à double sens ;
- Pleine utilisation des radars embarqués des forces de l'ordre, en particulier en agglomération et sur la RCEA
- Mise en place en juillet d'une procédure de confiscation des véhicules pour lutter contre les comportements irresponsables des conducteurs.
- Nouvelles actions innovantes combinant prévention et répression comme les opérations discothèques (stand de prévention au sein de la discothèque assorti d'un dispositif répressif aux abords de l'établissement)



Les forces de l'ordre ont renforcé leurs contrôles sur les routes du département.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont animé de nombreuses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, des conducteurs de deux-roues ou des seniors.

Plus de 5000 personnes ont été sensibilisées.

## Les aires collectives de jeux : réglementation et responsabilités

### Qu'est-ce qu'une aire collective de jeux ?

Le décret 96-1136 définit une aire de jeux comme une « zone, y compris celle implantée dans un parc aquatique », dans un « parc d'attractions » ou « dans l'enceinte d'établissements accueillant des enfants » « spécialement aménagée et équipée pour être utilisée de façon collective, par des enfants à des fins de jeux ». Cette définition inclut donc toutes les installations mises à disposition par les collectivités et les établissements commerciaux (hôtels, campings, restaurants...)

La sécurité et l'entretien des aires collectives de jeux est de la responsabilité de celui qui les met à disposition des enfants. Les Maires en particulier engagent leur responsabilité dès lors que ces aires de jeux sont installées dans des lieux publics, des écoles ou crèches.

### Quels risques ?

Selon Santé Publique France, les « aires de sport et de jeux » représentent la 2ème catégorie de lieux génératrice d'accidents de la vie courante, tous âges confondus.

Les données de Santé Publique France classent l'activité « Jeux et Loisirs » comme la plus accidentogène : plus de 30 % des accidents de la vie courante.

La sensibilité du public est d'autant plus forte que ces accidents touchent des enfants, voire de très jeunes enfants.



Les risques associés à ces installations sont nombreux et divers : égratignure, léger choc mais aussi chute d'une hauteur importante, heurt par un véhicule ou une noyade dans un cours d'eau trop proche.

Ainsi, en 1996 un enfant est décédé sur une aire de jeux dans les Côtes d'Armor alors qu'il jouait avec ses camarades sur une buse en béton présente sur l'aire de jeux. Le maire de la commune a été condamné pour homicide involontaire.

### Quelle réglementation ? Quel rôle des gestionnaires ?

La réglementation prévoit que toute aire collective de jeux ne doit pas présenter de risques pour la sécurité et la santé des utilisateurs (des enfants de moins de 14 ans), dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible.

Les exigences sont détaillées dans les décrets 94-699 et 96-1136 qui prévoient notamment que :

Les équipements composants l'aire de jeux doivent porter un marquage de conformité aux « exigences essentielles de sécurité », être stable et bien entretenus ;

- les coordonnées du gestionnaire de l'aire de jeux sont affichées à l'entrée de l'aire ainsi que la tranche d'âge à laquelle sont destinés les équipements et les avertissements sur les éventuels risques liés à leur utilisation ;
- l'aire est aménagée pour garantir la sécurité avec notamment la présence d'une zone de sécurité propre à chaque jeu, des sols amortissants, l'absence de végétaux à risques ;
- l'aire est séparée des voies routières, des parcs de stationnement, des cours ou plans d'eau l'exploitant dispose d'un dossier regroupant les justificatifs de conformité des équipements, les plans d'entretien et de maintenance, etc.

Le responsable de l'aire de jeux doit s'assurer de l'entretien et de la maintenance de celle-ci en réalisant des contrôles périodiques de 3 niveaux :

- Des contrôles simples essentiellement visuels portant sur les défauts évidents et rapidement détectables (éléments cassés ou manquants, ratissage du sable avec élimination des corps étrangers etc.).

- Des contrôles intermédiaires qui impliquent des vérifications techniques (détection des points de corrosion, usure, vérification de la stabilité, etc.).
- Des contrôles approfondis doivent être mis en œuvre par des personnes qualifiées procédant à des examens détaillés des structures, des surfaces et de leurs fondations (stabilité, ancrages, résistance des structures, capacités amortissantes des sols... ). Ce contrôle peut nécessiter l'excavation ou le démontage de certaines parties. Il peut être effectué soit, en interne sous réserve que les services techniques disposent du matériel adapté et de la compétence technique nécessaire soit, en faisant appel à un organisme extérieur spécialisé dans ce type de vérifications.



Une aire de jeu est une structure qui évolue dans le temps et qu'il est donc essentiel de vérifier.

### Quels contrôles de l'administration ?

C'est la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui est chargée de la vérification de l'application de la réglementation, des contrôles sont donc réalisés par les agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Saône-et-Loire.

#### Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite/Produits-industriels-et-services/La-securite-des-aires-collectives-de-jeu> ou contacter la DDPP : [ddpp@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddpp@saone-et-loire.gouv.fr)

## L'accessibilité : l'accès de tous à tout !



L'accessibilité vise à compenser dans l'environnement quotidien tous les types de handicaps mais s'adresse également aux personnes à mobilité réduite. Au final, l'accessibilité permet de faciliter la vie de tous.

Pour y parvenir, la Direction Départementale des Territoires (DDT), informe le public, conseille les professionnels et les collectivités locales sur les travaux à réaliser, instruit certains dossiers et, le cas échéant, sanctionne les contrevenants.

Les établissements recevant du public notamment doivent se placer en conformité au regard de la réglementation en déposant un agenda d'accessibilité programmé pour organiser les travaux à réaliser ou, dans le cas où leur établissement répond déjà aux exigences réglementaires, en fournissant une attestation d'accessibilité.

En l'absence de ces démarches, en cas de contrôle, si l'établissement n'est pas conforme, les propriétaires ou gestionnaires s'exposent à de lourdes amendes.

La mission de l'État consiste aussi à prévenir le public au titre du démarchage abusif. Ces pratiques peu scrupuleuses consistent à se faire passer pour un service public ou un organisme qui exerce une mission publique afin d'extorquer des fonds à leurs victimes, parfois de manière très agressive.

La DDT participe régulièrement à des présentations visant à prévenir le public, par le biais des chambres consulaires notamment, sur ces pratiques.

En cas de doute sur la nature des sollicitations reçues, il ne faut pas hésiter à se rapprocher du service de la DDT qui a en charge l'accessibilité pour conforter sa position et ne pas oublier que le paiement d'une somme d'argent ne permet jamais de se mettre en conformité avec la réglementation.

Adresse mail de la DDT : [ddt@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt@saone-et-loire.gouv.fr)

## Création d'un point d'appui à la vie associative locale sur la commune de Marcigny

Porté par l'association "Brionnais découvertes" et financé par la direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire. Un point d'appui à la vie associative locale de Marcigny (PAVAL) a été créé. Il a vocation à mieux informer et conseiller les associations de l'arrondissement de Charolles.

Son action est conduite en collaboration avec la sous-préfecture de Charolles en charge du greffe des associations et des permanences seront assurées en sous préfecture. Ce point d'appui sera également intégré au réseau des structures en charge de l'information et du conseil aux associations du département, notamment les deux centres de ressources et d'information des bénévoles, portés respectivement par l'association "profession sport animation loisir culture située à Mâcon et le comité départemental olympique et sportif situé à Montceau-les-Mines.



## Economie / Emploi : les entreprises Michelin et Framatome recrutent

L'entreprise Michelin à Blanzky se trouve en pic de départ en retraite (50 à 60 départs sur 2018 sur le site de Blanzky).

Les secteurs génie civile et matériaux semi-finis rencontrent une forte hausse des ventes 109 postes sont à pourvoir à Blanzky dont 105 en production et 4 comme agents de maintenance sur l'année 2018.

Une nouvelle convention nationale Michelin/Pôle emploi sera signée à Clermont-Ferrand avec pour enjeu de simplifier le processus de recrutement pour éviter les déperditions de candidats.



**framato**me

Par ailleurs, Framatome (ex-Areva NP) annonce des prévisions de recrutement de 300 personnes, sur ses trois sites de Saône-et-Loire (Le Creusot, Saint-Marcel et Chalon-sur-Saône).

## Une forte dynamique de planification intercommunale

La dynamique de planification intercommunale enclenchée à partir de 2012 se poursuit en Saône-et-Loire avec à terme une couverture totale du territoire par des SCoT ou document ayant effet de SCoT.

De plus, l'élaboration de nombreux PLU intercommunaux dans le département démontre l'intérêt porté par les élus à ce travail d'élaboration de projets de territoire partagés sur les sujets d'aménagement du territoire.

À ce jour, près de 57 % des communes de Saône-et-Loire sont couvertes par un PLUi approuvé ou en cours d'élaboration, ce qui représente 61 % de la population des EPCI de Saône-et-Loire.

Le territoire de Saône-et-Loire est entièrement couvert de périmètres de SCoT avec des situations différentes suivant l'avancement de la démarche d'élaboration ou la nature du document.

### 4 SCoT sont d'ores et déjà opposables :

le SCoT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges en révision depuis septembre 2017 (à terme il concernera 5 communes de Saône-et-Loire) ;  
le SCoT du Pays Charolais-Brionnais qui sera décliné par les 5 EPCI compétents en matière de PLU ;  
le SCoT de l'Autunois-Morvan en cours de déclinaison opérationnelle dans le PLUi élaboré par la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) ;  
le SCoT de la Bresse bourguignonne.

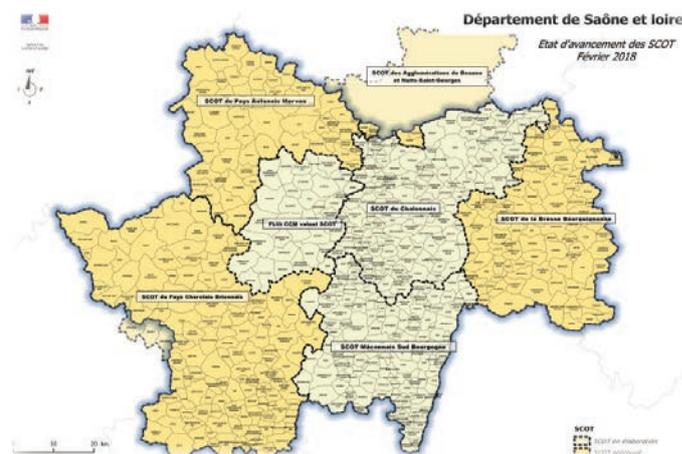
Le SCoT du Chalonnais est en cours d'élaboration depuis le 8 novembre 2012. Il devrait être approuvé d'ici début 2019. Sa déclinaison opérationnelle sera menée dans le cadre de l'élaboration de 4 PLUi.

Le PLU intercommunal de la communauté urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines (CUCM) est en cours d'élaboration depuis le 26 juin 2014 et devrait également être approuvé d'ici début 2019. Ce PLUi aura deux particularités : il aura les effets d'un SCoT sur le territoire de la CUCM, il tiendra lieu de programme local de l'habitat pour la collectivité.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne créé le 21/08/2017, a prescrit l'élaboration du SCoT Mâconnais Sud Bourgogne, le 20 septembre 2017. Deux PLUi sont en cours d'élaboration sur ce territoire et un PLUi est déjà opposable.

### L'action de l'État dans l'émergence des PLU intercommunaux

La DDT s'est beaucoup investie pour expliquer la démarche de planification à l'échelle intercommunale, ainsi de nombreux conseils communautaires ont pu bénéficier d'une présentation de l'outil de projet de territoire qu'est le PLUi.



Elle poursuit également son engagement dans l'équipe d'appui du club PLUi Bourgogne-Franche-Comté qui propose deux fois par un an, un temps d'échanges très apprécié, entre les collectivités qui ont réalisé un PLUi, sont en cours d'élaboration ou ont le souhait de se lancer dans la démarche.

### L'action de l'État lors de l'élaboration des documents intercommunaux

Tout au long des procédures d'élaboration des SCoT et PLUi par son rôle de personne publique associée, la DDT accompagne les collectivités dans leur projet de territoire au travers du portage des politiques publiques nationales comme :

la prise en compte des risques, la gestion économe de l'espace, le maintien de la biodiversité, la préservation des paysages. Les études réalisées pour l'élaboration du PLUi, permettent également de mener une réflexion sur la réduction des déplacements et construire un projet visant l'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité énergétique.

La DDT s'attache également à réaliser le contrôle de légalité en continu durant la procédure pour accroître la sécurisation juridique de la démarche de la collectivité.

## Film sur les premiers EcoQuartiers labellisés en Bourgogne-Franche-Comté

Afin de promouvoir auprès des collectivités des opérations exemplaires et de susciter un intérêt pour les démarches d'aménagement durable, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a engagé la réalisation d'un reportage de 18 minutes, intitulé « Les premiers EcoQuartiers labellisés de Bourgogne-Franche-Comté » mettant en avant des exemples locaux d'EcoQuartiers.

Ce film, illustre, à travers les projets réalisés ou en cours de réalisation, des démarches volontaires portées par des communes de Bourgogne Franche-Comté, qui, au-delà de l'opération d'aménagement, ont eu une approche élargie à l'échelle de la commune, voire du territoire pour mettre en œuvre un urbanisme durable.

Les exemples présentés, tous engagés dans la démarche nationale de labellisation EcoQuartier, témoignent de la façon dont les élus, accompagnés de partenaires et de professionnels impliqués, ont pu mettre en œuvre, dans des contextes particuliers, un mode d'urbanisation adapté aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de leurs territoires.

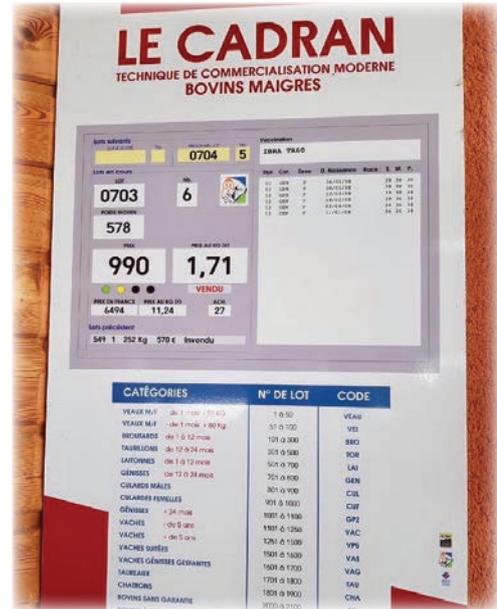


## Lauréats du concours général agricole

Les Saône-et-Loriens ayant participé au salon de l'agriculture 2018 à Paris ont été mis à l'honneur lors d'une réception organisée le 22 mars 2018 par André Accary président du Conseil Départemental en présence de Jérôme Gutton le préfet de Saône-et-Loire.



## Marché au cadran de Saint-Christophe en Brionnais



## Atelier sur le commerce de proximité

Dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), Jérôme Gutton, Préfet de Saône-et-Loire, André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, Véronique Beuve Sous-préfète de Louhans et Florence Battard, Vice-présidente chargée des services publics et de la concertation citoyenne ont convié les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de pays à assister à un atelier sur le commerce de proximité le mardi 27 février à Mâcon. Cet atelier d'échanges a porté sur le commerce de proximité, l'artisanat et la diffusion des productions locales, notamment agricoles.

L'objectif de cet atelier était d'aider les différents acteurs à mieux travailler ensemble, de réunir les élus (notamment des intercommunalités) qui conçoivent, organisent et ceux qui peuvent les aider (3 chambres consulaires, services de l'Etat et du Département...).

Les 3 chambres consulaires CCI, CMA et CA ont présenté des synthèses de données départementales ainsi que l'accompagnement qu'elles proposent. 7 expériences menées en Saône-et-Loire ont fait l'objet de riches témoignages.

Les documents réalisés pour cette réunion sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Saône-et-Loire <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/commerce-artisanat-productions-agricoles-de-a10434.html> Le commerce de proximité, l'artisanat, la vente de produits agricoles locaux restent des éléments indispensables pour l'animation et la vie de nos territoires.

La Saône-et-Loire est un département rural avec un maillage important de gros bourgs offrant de nombreux commerces de proximité (supérettes, épiceries, boulangeries, boucheries/charcuterie)...

Cette offre est facilement accessible pour de nombreux habitants du département. Toutefois les personnes à mobilité réduite ou non motorisées sont rapidement contraintes dans de nombreux petits villages n'ayant plus de commerces.



## Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP)

Les actions de commerces ambulants restent fragiles et ne peuvent prendre appui que sur un commerce fixe existant, solidement implanté et viable économiquement. En intercommunalité, il convient notamment d'agir en terme de complémentarité plutôt que de concurrence, d'encourager le regroupement de commerces.

### Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP)

Le Département de Saône-et-Loire, conjointement avec la Préfecture, a élaboré un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. La Saône-et-Loire est l'un des premiers départements engagés dans cette démarche. L'objectif de ce schéma, fixé par arrêté préfectoral du 20 mars 2018) est d'établir pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à maintenir et enrichir l'offre de services marchands et non marchands nécessaires à la vie quotidienne des habitants, tout particulièrement dans les zones les plus isolées et en déficit d'accessibilité aux services du département.

Ces articles sont les suivants :

- 1. Faciliter l'accès aux services par l'amélioration des mobilités physiques et numériques pour tous les habitants du territoire :** pour améliorer la mobilité, à la fois dans sa dimension physique (offre de transports de voyageurs, TGV, TER) et immatérielle (connecter le territoire, ses habitants et ses acteurs en leur donnant un meilleur accès à Internet et au réseau téléphonique).
- 2. Assurer la présence des services de santé sur l'ensemble du territoire :** il s'agit d'amplifier la stratégie d'attractivité du territoire vers les professionnels de santé, de maintenir et amplifier l'offre de soins en veillant au maillage de la Saône-et-Loire.
- 3. Soutenir et consolider les services de proximité du quotidien :** il s'agit de favoriser l'accès aux services qui contribuent à l'emploi, encourager l'offre de services marchands de proximité (la Poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie...), maintenir l'offre de services éducatifs, culturels et sportifs ainsi que développer et adapter les services à la personne.
- 4. Actualiser et organiser le maillage de pôles de services mutualisés :** les actions mises en place doivent concourir à consolider le réseau des Maisons de services au public (MSAP) et à assurer un premier accueil social de proximité.



La Semaine de l'industrie, manifestation annuelle d'ampleur nationale, contribue depuis 2011 à changer le regard du public et plus particulièrement des jeunes sur l'Industrie grâce à des événements organisés dans tous les départements de France. Un large choix d'événements (visites d'entreprises, conférences/débats, ateliers pratiques, forums...) est proposé au public afin de découvrir une industrie innovante, moderne et respectueuse de l'environnement.

En Saône-et-Loire, de nombreuses actions ont été organisées afin de renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie, promouvoir la mixité des métiers et la place des femmes dans l'industrie, informer le grand public des besoins en recrutement de l'industrie et promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique.

A cette occasion, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a visité l'entreprise Inicia à Fragnes. Inicia est le leader national de la transmission de puissance, du contrôle commande et de l'hydraulique. Cette entreprise conçoit et fabrique des systèmes de transmission de puissance pour les applications industrielles grâce à sa maîtrise de l'automatisation, du contrôle commande, de l'électricité industrielle, de la tuyauterie et de l'hydraulique pour des installations stationnaires sous pression.



# SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

FACEBOOK  
&  
TWITTER



LA PRÉFECTURE  
DE SAÔNE-ET-LOIRE  
SUR FACEBOOK  
**@Prefet71**



LA PRÉFECTURE  
DE SAÔNE-ET-LOIRE  
SUR TWITTER  
**@Prefet71**

[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)